



FICHE PREVENTION

Service Hygiène & Sécurité

Fiche n° 02 / Version 03

Création : Janvier 2001

Mise à jour : mai 2009

Le nettoyage des fossés

Récit d'accident : Le salarié, âgé de 40 ans, employé de voirie, nettoyait un terrain communal d'environ deux hectares situé au bord d'une rivière. Ce terrain est plat et présente un talus pour descendre à la rivière. Il utilise un tracteur et un broyeur. Le conseiller municipal responsable de la conduite de ce genre de travaux, avait accompagné, la veille de l'accident, le salarié pour lui expliquer le travail et la façon de s'y prendre. Il lui aurait demandé de ne nettoyer que les surfaces planes et lui aurait expliqué que les parties pentues (talus) seraient nettoyées à l'aide d'un autre matériel (tracteur avec bras latéral articulé) et par un autre salarié. Les deux salariés sont présents tous les deux sur le chantier au moment de l'accident. Vers 9h15, pour une raison indéterminée, le salarié affecté au nettoyage des surfaces planes s'est engagé sur la pente et le tracteur s'est retourné. Le conducteur a été écrasé et est décédé sur le coup.

L'entretien des berges et des fossés constitue une activité importante pour les services techniques au printemps.

Les équipements utilisés sont :

- un tracteur
- équipé d'une épareuse ou d'une débroussailleuse

L'agent travaille généralement seul.

L'entretien des berges et des fossés se fera sur des routes à plus ou moins grande circulation.

RISQUES ET CONTRAINTES

☞ Risques Accidents du Travail

Accident de la circulation

Heurt par un véhicule tiers

Chute

du marchepied

Projections

d'objets sur la cabine, sur l'agent ou sur des tiers

Renversement

Basculement du tracteur

Troubles posturaux

liés au poste de conduite

☞ Nuisances

Ambiance thermique

Bruit

PREVENTION

☞ Prévention technique collective

- ✓ Vérification périodique des équipements
- ✓ Marchepieds antidérapants
- ✓ Poignée de maintien pour l'aide à la montée et à la descente de la cabine
- ✓ Dispositifs de signalisation (bandes rétroréfléchissantes ; gyrophares ; triflash : **fiche prévention n° 17**)
- ✓ Vitres arrière et latérale en verre de sécurité (polycarbonate)
- ✓ Cabine du tracteur équipée d'une structure de protection contre l'écrasement en cas de retournement
- ✓ Mise en place de la signalisation temporaire de chantier (**voir la fiche prévention n°16**)
- ✓ Inspection de la zone de travail
- ✓ Présence d'une trousse de secours dans le véhicule
- ✓ Choix des véhicules
 - Engins moins bruyants
 - Isolation acoustique de la cabine
 - Poste de conduite ergonomique
 - Cabine protégée

☞ Protection individuelle obligatoire

- ✓ Chaussures de sécurité
- ✓ Gilet de signalisation à haute visibilité type 2 (obligatoire si l'agent sort de la cabine)
- ✓ Protections auditives (obligatoire si le bruit en cabine est supérieur à 85 dBA)

☞ Formation / Information / Sensibilisation

- ✓ Permis de conduire correspondant au PTAC du tracteur (**voir la fiche prévention n°6**)
- ✓ Sensibilisation aux risques liés à la conduite du tracteur et à l'utilisation de la débroussailleuse ou de l'épareuse
- ✓ Un outil étant attelé au tracteur, il peut dès lors être considéré comme un engin de chantier nécessitant une autorisation de conduite pour le conducteur (**voir la fiche prévention n°68**)
- ✓ Port des équipements de protection individuelle
- ✓ Respect des consignes de sécurité

Pour toute information complémentaire
Contactez notre Conseiller Hygiène et Sécurité,
Au 02 41 24 18 80